

Thonon  
LES BAINS

Service  
Petite  
Enfance



# Mon guide Petite Enfance

[ville-thonon.fr](http://ville-thonon.fr)



# Sommaire

**Le service Petite Enfance** p. 5

**Les différents modes d'accueil** p. 7

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Les démarches d'inscription    | p. 8  |
| Le coût de l'accueil collectif | p. 10 |
| L'adaptation de l'enfant       | p. 11 |
| Plan de ville                  | p. 14 |
| Les multi-accueils             | p. 16 |
| L'accueil individuel           | p. 19 |
| L'accueil à votre domicile     | p. 20 |

**Structures dédiées au bien-être  
et aux loisirs des tout-petits** p. 22

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| La Médiathèque                      | p. 22 |
| Les lieux d'accueil parents/enfants | p. 23 |
| La Ludothèque                       | p. 24 |

**Carnet d'adresses** p. 26



# Le service Petite Enfance

**Le service Petite Enfance** centralise toutes les demandes concernant les enfants de moins de 4 ans, non scolarisés.

Ce service accueille, informe et oriente les futurs-parents ou parents. Plusieurs solutions d'accueil existent : des accueils collectifs, des accueils familiaux au domicile d'assistants maternels agréés ou au domicile des familles.

**À partir du 3<sup>e</sup> mois de grossesse, il vous est conseillé de participer à une réunion d'information sur les modes d'accueil. Au cours de celle-ci, des solutions existantes vous seront présentées.**

## Où s'adresser ?

Service Petite Enfance  
2, rue des Gentianes - 74200 Thonon-les-Bains  
**04 50 71 34 72 - [service-petite-enfance@ville-thonon.fr](mailto:service-petite-enfance@ville-thonon.fr)**  
(Ligne C / Arrêt Chemin du Pillon)

## Horaires :

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

## Adresse postale :

Mairie - Service Petite Enfance  
CS 20517  
74203 Thonon-les-Bains Cedex



## Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais Petite Enfance sont des espaces d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile et les familles.

Les temps d'accueil collectif, les sorties et spectacles proposés participent à la socialisation et à l'éveil de l'enfant.

### Les animatrices du Relais Petite Enfance vous soutiennent :

- dans votre recherche d'un assistant maternel (liste d'assistants maternels disponibles),
- dans vos démarches administratives lors de l'emploi d'un assistant maternel (aides CAF, explication du contrat, etc.),
- dans vos relations salarié/employeur.

**Pour votre enfant**, ce sont des lieux de rencontre où, accompagné de son assistant maternel ou de sa garde à domicile :

- il apprendra en douceur la collectivité,
- il expérimentera et découvrira d'autres activités festives et d'éveil, dans les salles "petite enfance" mises à la disposition des Relais Petite Enfance municipaux.

**Pour les assistants maternels et la garde à domicile**, ce sont des lieux de ressources qui proposent :

- des informations sur les démarches administratives,
- une aide dans les relations salarié/employeur,
- de rompre l'isolement et de faire connaissance avec d'autres professionnels,
- des rencontres avec divers professionnels pour une analyse des pratiques,
- des échanges autour de l'enfant et de ses besoins,
- la possibilité d'exercer dans un lieu adapté à la petite enfance, de découvrir d'autres équipements et d'animer de petits ateliers avec les enfants.

Pour connaître les **dates de permanences** et **rencontrer une animatrice**, contactez le service Petite Enfance au **04 50 71 34 72** ou consultez le site **ville-thonon.fr**

### Relais Petite Enfance «Petits Pas Pillon»

2, rue des Gentianes  
(Ligne C / Arrêt Chemin du Pillon)

### Relais Petite Enfance «La Source»

45, avenue de Sénévulaz  
(Ligne A / Arrêt Collonges)

[relaispetiteenfance@ville-thonon.fr](mailto:relaispetiteenfance@ville-thonon.fr)  
04 50 71 34 72



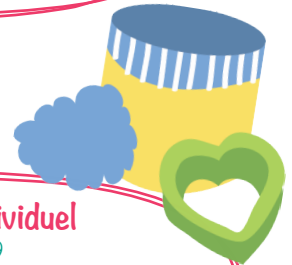
# Plusieurs modes d'accueil à votre disposition

## L'accueil collectif

Voir page 16

Des établissements collectifs proposent des places d'accueil régulier ou occasionnel.

L'enfant développe son autonomie, évolue à son rythme, découvre les autres et participe à des activités d'éveil.



## L'accueil individuel

Voir page 19

Employés directement par les parents, les assistants maternels accueillent les enfants à leur domicile.

Ils sont agréés, formés et contrôlés par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental.

## L'accueil à votre domicile

Voir page 20

La famille peut choisir de faire garder son enfant à son domicile par une personne de son choix.

Ce système est plus particulièrement adapté aux parents qui ne disposent pas d'un planning fixe ou qui travaillent de nuit, pour la garde périscolaire ou encore les familles qui souhaitent la garde partagée.





## LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

**Afin de vous aider à trouver le mode d'accueil le plus adapté à vos besoins, le service Petite Enfance organise chaque mois des réunions d'informations.**

**Afin de mieux vous accueillir lors des réunions d'informations nous vous remercions de vous inscrire auprès du service Petite Enfance.** À l'issue de cette réunion, un dossier de pré-inscription vous sera remis. Une fois complété, déposez votre dossier au service Petite Enfance.

Pour toutes informations complémentaires sur les modes d'accueil, rendez-vous sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

### Où s'adresser ?

Service Petite Enfance  
2, rue des Gentianes - 74200 Thonon-les-Bains  
(Ligne C / Arrêt Chemin du Pillon)

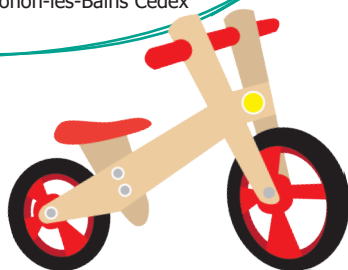
**04 50 71 34 72 - [service-petite-enfance@ville-thonon.fr](mailto:service-petite-enfance@ville-thonon.fr)  
[ville-thonon.fr](http://ville-thonon.fr)**

### Horaires :

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

### Adresse postale :

Mairie - Service Petite Enfance  
CS 20517 - 74203 Thonon-les-Bains Cedex



## Les admissions en établissements collectifs sont décidées en Commission d'Attribution à un Mode d'Accueil (C.A.M.A.).

Les critères d'attribution d'une place d'accueil sont en priorité :

- La résidence à Thonon-les-Bains ou acquittement de la contribution économique territoriale de la commune.
- La place disponible selon l'âge de l'enfant.

À l'issue de la C.A.M.A., les parents reçoivent un courrier, formalisant l'avis de cette instance. Si la réponse est positive, les parents doivent confirmer leur acceptation de la place en respectant la date limite de retour indiquée. Au delà de cette date, la place est attribuée à un autre enfant.

L'admission des enfants en collectivité est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou tout autre document attestant du respect de l'obligation vaccinale.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
11 vaccins sont obligatoires  
avant l'âge de 18 mois.**



## LE COÛT DE L'ACCUEIL COLLECTIF

La participation financière demandée pour un accueil en structure collective est calculée suivant un **taux d'effort appliqué aux ressources des parents**, par référence au barème déterminé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Les **tarifs sont actualisés chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier**, à partir des ressources déclarées à la Caisse d'Allocations Familiales ou à la MSA.

Les familles ayant un **enfant en situation de handicap**, bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), se voient appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur, même si l'enfant concerné n'est pas celui accueilli au sein de l'établissement.

L'accueil de **plusieurs enfants d'une même famille** ne donne droit à aucune dégressivité, le tarif du barème national de la CNAF prenant déjà en compte le nombre d'enfants concernés.



$$\text{TARIF HORAIRE} = \frac{\text{revenu annuel N-2}}{12} \times \text{Taux d'effort CNAF}$$



## LA PÉRIODE D'ADAPTATION POUR FAIRE CONNAISSANCE

L'accueil de l'enfant, quel que soit son âge, dans un établissement collectif, débute par une période d'adaptation indispensable, d'une à deux semaines. Cette période est nécessaire avant tout accueil définitif.

### Pourquoi cette période est primordiale ?

Votre enfant quitte un milieu familial dans lequel vous aviez construit ensemble des repères sécurisants. Il aborde un lieu de vie où tout lui est étranger (visages, bruits, odeurs, etc.).

Il est fondamental que vous l'accompagniez vous-même progressivement dans cette nouvelle étape.

Engageant le bien-être de l'enfant, cette période s'inscrit inévitablement en amont de tout accueil et ne doit pas être négligée.



## Quelles sont les différentes étapes de l'adaptation ?

1. **Une première période accompagnée** permettra à l'enfant de **découvrir** paisiblement le lieu en votre présence.
2. Puis les périodes de séparation seront **progressives**. Elles débuteront par un quart d'heure, jusqu'à atteindre une petite journée intégrant un repas et une sieste. Ce déroulé est convenu avec chaque famille, au cas par cas, selon les capacités de chaque enfant.
3. Fort de ces repères, il lui restera alors à **prendre de nouvelles habitudes** et à s'engager petit à petit dans de nouvelles découvertes.

Il est souvent difficile de confier son enfant à une personne inconnue, même s'il s'agit d'un professionnel de la petite enfance.

Les professionnels (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, infirmières puéricultrices et agents sociaux) ont également besoin de **connaître les habitudes de votre enfant**.

**Cette période progressive et nécessaire vous aidera à faire connaissance avec les professionnels qui s'occupent de votre enfant.** Ainsi, petit à petit, les liens de confiance commenceront à se tisser, ce qui vous permettra de confier votre enfant en toute quiétude.

**Il est important de vous rendre disponible durant cette période** qui peut s'étaler sur une quinzaine de jours. Un planning vous sera proposé.









### Les établissements municipaux ou assimilés de la ville de Thonon-les-Bains

Pour les enfants âgés de moins de 4 ans, plusieurs établissements, permettent un accueil allant d'une demi-journée à 5 jours par semaine.

#### Multi-accueil **Lémantine**

50 places  
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (sauf jours fériés).

#### **Lémantine** (Centre-ville)

1 bis, rue des Potiers

#### Multi-accueil **Petits Pas Pillon**

64 places  
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (sauf jours fériés).

#### **Petits Pas Pillon** (Quartier Pillon)

2, rue des Gentianes

#### Multi-accueil **Les Coquelicots**

21 places  
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (sauf jours fériés).

#### **Les Coquelicots** (Quartier Grangette)

23, chemin de Morcy

#### Multi-accueil **Tullybulles**

30 places  
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jours fériés).

#### **Tullybulles** (Quartier Tully)

Clos de la Chapelle  
Route de Champagne

Le suivi et contrôle de ces établissements sont assurés par les services de PMI/CAF.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires avant l'âge de 18 mois.


L'admission des enfants en collectivité est subordonnée à la présentation du **cahier de santé** ou tout autre document attestant du respect de l'obligation vaccinale.



Ces établissements bénéficient d'une subvention de fonctionnement versée par la CAF, réduisant ainsi la participation demandée aux familles.



## Les structures privées

-  **La micro-crèche privée Halppy Kids (20 places)** propose un accueil régulier ou occasionnel, des enfants de 4 à 48 mois de la demi-journée à 5 jours par semaine. (*Journée complète privilégiée*).
- Halppy Kids 1 (4 à 36 mois), du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
  - Halppy Kids 2 (16 à 48 mois), du lundi au vendredi de 7h à 18h30.


Les pré-inscriptions se font directement par internet.

Mode de financement : PAJE et CMG.

### Halppy Kids

2, rue François Morel

07 60 93 04 73 - [thonon@halppy-kids.fr](mailto:thonon@halppy-kids.fr)  
[halppy-kids.fr](http://halppy-kids.fr)


-  **La micro-crèche privée O P'tit Môme (10 places)** propose un accueil régulier ou occasionnel, des enfants âgés de 4 à 48 mois, de la demi-journée à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Mode de financement : PAJE.

### O P'tit Môme

7 bis, avenue de la Versoie

[contact74@optitmome.com](mailto:contact74@optitmome.com)  
[optitmome-74.com](http://optitmome-74.com)

-  **Le multi-accueil privé La Prairie (27 places)** est géré par les Petits Chaperons Rouges et propose un accueil régulier ou occasionnel des enfants de 3 à 48 mois, du lundi au vendredi de 6h30 à 21h30.

À noter : une partie des places est réservée au personnel des Hôpitaux du Léman.

Mode de financement : PSU.

### La Prairie

par Les Petits Chaperons Rouges  
6, chemin de la Prairie

07 48 12 17 68 / 04 12 01 04 39  
[thonon.prairie@lpcr.fr](mailto:thonon.prairie@lpcr.fr)  
[lpcr.fr](http://lpcr.fr)



**En cas de recours à une structure habilitée pour assurer la garde de vos enfants** (minimum 16 heures, tarif horaire maximum de 10€), **vous pouvez bénéficier, selon vos revenus, du Complément de Mode de Garde (CMG) versé par la CAF.**

## L'ACCUEIL INDIVIDUEL

### L'assistant maternel

« L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente, à son domicile, des mineurs confiés par leurs parents ».

Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Art. L 421-1.

L'assistant maternel est un **professionnel de l'accueil à domicile, agréé par le Département**. Il bénéficie d'une formation avant d'accueillir des enfants et régulièrement tout au long de son activité. Le nombre d'enfants accueillis simultanément est déterminé par les services du Conseil Départemental et noté dans son attestation d'agrément. Les services de la Protection Maternelle et Infantile assurent un suivi et un contrôle des conditions d'accueil.

Pour bénéficier du Complément libre choix de Mode de Garde (CMG) versé par la CAF, vous devez en faire la demande dès le mois d'embauche de votre assistant maternel.

Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > espace Mon compte > Simuler ou faire une demande de prestation.

La CAF réglera directement à PAJEMPLOI les cotisations afférentes à son salaire (*conditions particulières pour les travailleurs frontaliers*).

### Caisse d'Allocations Familiales

2, rue Emile Romanet  
74000 Annecy

32 30 (service gratuit + prix appel)  
[caf.fr](http://caf.fr) et [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

### DREETS

Direction Régionale de l'Économie,  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

0806 000 126

du lundi au vendredi  
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h



### La Maison d'assistants maternels (MAM)

Une MAM a pour vocation de regrouper plusieurs assistants maternels dans un lieu de vie dédié à l'accueil des enfants.

À Thonon-les-Bains, 4 assistants maternels accueillent 16 enfants à la MAM du Morillon.

### Maison d'Assistants Maternels du Morillon

20, chemin de Sainte-Hélène  
09 55 55 61 99  
[mamdomorillon@gmail.com](mailto:mamdomorillon@gmail.com)



### Emploi familial

Si vous faites garder votre **enfant de moins de 6 ans par une garde à domicile**, vous pouvez bénéficier (sous conditions de ressources) du **CMG versé par la CAF**.

Rendez-vous dès l'embauche sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

> espace Mon compte > simuler ou faire une demande de prestation.

La CAF versera directement à PAJEMPLOI une partie des charges sociales afférentes à son salaire.

**Caisse d'Allocations Familiales**  
32 30 (service gratuit + prix appel)  
[caf.fr](http://caf.fr)  
[pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)



Un conseiller **Pôle emploi** peut vous renseigner pour le recrutement de cet employé : démarches administratives, annonces, etc.

**Pôle Emploi Thonon**  
22, rue Jean Blanchard

**ASSADIA** est une structure prestataire, agréée non franchisée, de services à la personne, **spécialisée en garde d'enfants à domicile**. ASSADIA propose une mallette ludique garnie, de jeux, livres, CD activités pour l'éveil de votre enfant et organise des solutions sur mesure.

Que ce soit en **péri crèche, périscolaire, les midis, mercredis, soirs, week-end ou la nuit**, un intervenant prendra en charge votre enfant jusqu'à votre retour.

Les professionnels sont qualifiés et sélectionnés avec soin.

Avec les **aides de la CAF (PAJE)**, un **crédit d'impôts de 50%** et l'acceptation des **CESU pré-financés**, le coût de la garde baisse. Plus que de garder votre enfant, votre intervenant s'occupera de lui en respectant son rythme.

**ASSADIA Thonon**  
20, rue Jean Blanchard  
(Arrêt : Place des Arts)  
**04 50 76 13 53 - [thonon@assadia.fr](mailto:thonon@assadia.fr)**  
Devis personnalisé gratuit.



**JUNIOR SENIOR** est un prestataire de services à la personne qui organise entre autres la **garde à domicile des enfants dès leur plus jeune âge**.

**Junior senior**  
4, rue François Morel  
**09 83 41 89 43**

Dotée de l'**agrément qualité du Conseil Départemental** pour la prise en charge des enfants **de moins de 3 ans**, cette entreprise entre dans une démarche de certification avec la **norme NF Service/AFNOR** notamment.

Vous pouvez bénéficier, si besoin, d'une assistance relative aux **dispositifs de réduction d'impôt** et des **Chèques Emploi Service Universel (CESU) pré-financés**.

**APEF** propose un service de garde à votre domicile de vos **enfants de plus de 3 ans**.

La prise en charge des enfants peut se faire dès le matin pour l'accompagner à l'école, le temps de pause méridienne, pour la récupération à l'école le soir.

L'APEF accepte tous les moyens de paiement type CESU et vous accompagne dans vos démarches auprès de la CAF.

**APEF**  
21 b, avenue des Vallées  
**09 83 06 27 52**  
[thonon@apef.fr](mailto:thonon@apef.fr)  
[www.apef.fr](http://www.apef.fr)

### Jeune fille au pair

Les jeunes filles au pair sont des étudiantes étrangères, âgées de 18 à 30 ans, dont le séjour en France doit avoir un but linguistique ou culturel.

**CONSEIL** : Avant toute embauche d'une jeune fille au pair, renseignez-vous bien auprès du Service Immigration de la Direction Départementale du Travail pour éviter tout risque d'infraction.

**DREETS**  
Direction Régionale de l'Économie,  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
**0806 000 126**  
Horaires : du lundi au vendredi  
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

### Baby-sitting

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aide Soignants (IFSI-IFAS) peuvent être des ressources intéressantes pour trouver des baby-sitters. Vous pouvez rédiger votre annonce et l'adresser directement par mail à l'institut de formation des hôpitaux du Léman.

**Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Aide Soignant (IFAS)**  
Hôpitaux du Léman  
3, avenue de la Dame  
[ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr](mailto:ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr)



# Structures dédiées au bien-être et aux loisirs des tout-petits

## TEMPS DES TOUT-PETITS À LA MÉDIATHÈQUE



La Médiathèque de Thonon propose des rendez-vous réguliers\* dédiés aux tout-petits accompagnés de leurs parents ou grands-parents :

### • BÉBÉS LECTEURS (0-3 ANS)

Un mercredi par mois de 10h40 à 11h05 pour les 24 à 36 mois et de 11h15 à 11h45 pour les 4 à 6 ans : éveil musical 1,2,3, musique.

NB : Le 1,2,3 kamishibai (un mercredi par mois de 11h à 11h30) ainsi que le Raconte-moi des histoires (deux mercredis par mois de 11h à 11h30) sont des animations pour les 3-6 ans.

### • TRALALI (0-3 ANS)

Temps d'éveil à la lecture, animé en partenariat avec la PMI.  
Deux **jeudis par mois** de 10h30 à 12h (0-3 ans).

Un espace cocooning et des collections dédiées aux tout-petits sont à votre disposition.

Pour emprunter, **l'abonnement est gratuit pour les Thononais de 0 à 18 ans.**

Retrouvez l'agenda et toutes les informations sur [mediatheque.ville-thonon.fr](http://mediatheque.ville-thonon.fr)



### Pôle culturel de la Visitation

2, place du marché  
(Lignes C et L / arrêt : Place du marché)

**04 50 71 79 61 - [mediatheque@ville-thonon.fr](mailto:mediatheque@ville-thonon.fr)**  
[mediatheque.ville-thonon.fr](http://mediatheque.ville-thonon.fr)

Horaires :  
mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 17h30  
jeudi de 9h30 à 12h30

## LIEUX D'ACCUEIL PARENTS / ENFANTS

• **CARCAJOU** est un lieu d'accueil pour les enfants **de 0 à 4 ans avec leurs parents**. Deux accueillantes sont présentes pour échanger avec les parents si besoin.  
Les jours et horaires d'ouverture sont consultables sur leur site.  
Pas d'inscription nécessaire  
Structure soutenue par la CAF et la PMI.

### CARCAJOU

24, avenue de Genève - 74140 Douvaine  
95, avenue de l'Église - 74140 Sciez (ancienne crèche)  
**07 80 05 90 26**  
[carcajou.org](http://carcajou.org)

• **ARC-EN-CIEL** Propose des temps d'échange et d'accueil pour les enfants de **0 à 4 ans avec leurs parents**, leurs familles et sous leur responsabilité. Deux professionnels de la Petite Enfance du Département sont présents et disponibles pour vous accueillir dans un climat convivial et chaleureux.  
Ouvert tous les jeudis matins de 9h à 12h.  
Entrée libre et gratuite.

### Arc-en-ciel

45, avenue de Sénévulaz  
**04 50 81 89 25**





La Ludothèque est une **association** animée par des bénévoles. Ouverte à tous, enfants comme adultes, elle propose un **espace ludique** où se tisse du lien social. C'est avant tout un lieu de partage, de rencontre et de socialisation.

Écologique et économique, **vous pouvez emprunter des jeux ou jouets ou vous pouvez jouer sur place**, en échange d'une cotisation annuelle par famille.



### Ludothèque de Thonon

22, boulevard du Général Dessaix  
(Ligne A et D / Arrêt : Thermal)

04 50 71 52 75 - [ludothèque-de-thonon@orange.fr](mailto:ludothèque-de-thonon@orange.fr)

[www.ludothèque-thonon.fr](http://www.ludothèque-thonon.fr)

Horaires :

- mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h
    - vendredi de 16h à 18h
  - mardi : accès réservé aux assistants maternels sur inscription de 8h45 à 11h15
- Fermeture : juillet, août et vacances de Noël



# Carnet d'adresses

## Arc-en-ciel

45, avenue de Sénévulaz  
04 50 81 89 25

## APEF

21 b, avenue des Vallées  
74200 Thonon-les-Bains  
09 83 06 27 52  
thonon@apef.fr  
www.apef.fr

## ASSADIA

20, rue Jean Blanchard  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 76 13 53  
thonon@assadia.fr  
(Arrêt : Place des Arts)

## Caisse d'Allocations Familiales

2, rue Emile Romanet  
74000 Annecy  
23 chemin de Morcy  
74200 Thonon-les-Bains  
32 30 (service gratuit + prix appel)  
www.caf.fr  
www.monenfant.fr

## CARCAJOU

24, rue de Genève  
74140 Douvaine  
07 80 05 90 26  
www.carcajou.org

## Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Direction Territoriale  
d'Action Sociale du Chablais  
L'Androsace  
1, rue Casimir capitain - CS70522  
74203 Thonon-les-Bains cedex  
04 50 81 89 25  
(Ligne A / Arrêt : Collonges)

## DREETS

Direction Régionale  
de l'Économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
0806 000 126

## Halppy Kids

2, rue François Morel  
74200 Thonon-les-Bains  
07 60 93 04 73  
www.halppy-kids.fr  
thonon@halppy-kids.fr

## Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Hôpitaux du Léman  
3, avenue de la Dame  
74200 Thonon-les-Bains

## Junior senior

4, rue François Morel  
74200 Thonon-les-Bains  
09 83 41 89 43

## Ludothèque

22, boulevard du Général Dessaix  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 71 52 75  
(Ligne D / Arrêt : Thermal)  
ludotheque-de-thonon@orange.fr

## Maison d'Assistants Maternels

20, chemin de Sainte Héléne  
74200 Thonon-les-Bains  
09 55 55 61 99  
mamdumorillon@gmail.com

## Multi-accueil La Prairie

6, chemin de la Prairie  
74200 Thonon-les-Bains  
07 48 12 17 68  
04 12 01 04 39  
thonon.prairie@lpcr.fr  
www.lpcr.fr

## Multi-accueil Lémantine

Quartier Centre-ville  
1 bis, rue des Potiers  
74200 Thonon-les-Bains

## Multi-accueil Les Coquelicots

Quartier Grangette  
23, chemin de Morcy  
74200 Thonon-les-Bains

## Multi-accueil Petits Pas Pillon

Quartier Pillon  
2, rue des Gentianes  
74200 Thonon-les-Bains

## Multi-accueil Tullybulles

Quartier Tully  
Clos de la Chapelle  
Route de Champagne  
74200 Thonon-les-Bains  
www.la-maison-bleue.fr

## O P'tit Môme

7 bis, avenue de la Versoie  
74200 Thonon-les-Bains  
contact74@optitmome.com  
www.optitmome-74.com

## Pôle Emploi

22, rue Jean Blanchard  
CS 40167  
74204 Thonon-les-Bains

## Médiathèque du Pôle culturel de la Visitation

2, place du marché - BP519  
74203 Thonon-les-Bains  
04 50 71 79 61  
mediatheque@ville-thonon.fr  
(Lignes C et L  
Arrêt : Place du marché)

## Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Pôle Thonon Est  
« la Bonne rencontre »  
81, avenue d'Évian  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 33 23 96

## Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Pôle Thonon Ouest  
« le Berlioz »  
2, avenue du Vernay  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 33 23 97

## Relais Petite Enfance

« La Source »  
45, avenue de Sénévulaz  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 71 34 72  
relaispetiteenfance@ville-thonon.fr  
Ligne A / Arrêt : Collonges

## Relais Petite Enfance « Petits Pas Pillon »

2, rue des Gentianes  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 71 34 72  
relaispetiteenfance@ville-thonon.fr  
Ligne C / Arrêt : Chemin du Pillon

## Service Petite Enfance « Petits Pas Pillon »

2, rue des Gentianes  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 71 34 72  
www.ville-thonon.fr  
service-petite-enfance@ville-thonon.fr  
Ligne C/Arrêt : Chemin du Pillon  
Adresse postale :  
Mairie - Service Petite Enfance  
CS 20 517  
74203 Thonon-les-Bains Cedex

### MÉMO URGENCES

- Pompiers : 18 et 112
- Samu : 15 et 112
- Police : 17
- Gendarmerie : 04 50 71 09 20
- Centre anti-poison (Lyon) : 04 78 54 14 14
- SOS medecin : 3624
- Pharmacie de garde : 3237





**Service Petite Enfance**

*Petits Pas Pillon*

2, rue des Gentianes

74200 Thonon-les-Bains

04 50 71 34 72

[service-petite-enfance@ville-thonon.fr](mailto:service-petite-enfance@ville-thonon.fr)

[ville-thonon.fr](http://ville-thonon.fr)

**Adresse postale :**

Mairie - Service Petite Enfance

CS 20517

74203 Thonon-les-Bains Cedex

